



Informations relatives à la modification d'un PACS



DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

ETAT CIVIL

N° de téléphone : 05 55 45 64 75

- [Conditions](#)
- [Ou faire la démarche ?](#)
- [Quelles sont les pièces à fournir ?](#)
- [Le dépôt du dossier](#)
- [L'enregistrement](#)

Conditions

La modification ne peut intervenir que si les deux partenaires sont d'accord.

Où faire la démarche ?

Les partenaires doivent s'adresser à l'officier de l'état civil de la commune où ils ont fait enregistrer le PACS initial.

Pour les PACS conclus avant le 1^{er} novembre 2017 par le greffe du tribunal d'instance de Limoges, l'officier d'état civil compétent est celui de Limoges.

Si le PACS a été enregistré chez un notaire, celui-ci est seul compétent pour enregistrer la convention modificative de ce PACS.

Quelles sont les pièces à fournir ?

- Convention modificative de PACS : elle peut être rédigée par les partenaires seuls (acte sous seing privé) ou par un notaire (acte authentique) [Cerfa n°15791*01](#)
- Déclaration conjointe de modification d'un PACS [Cerfa n°15790*01](#) complété et signé par les deux partenaires
- Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original et photocopie)
- Une copie intégrale de l'acte de naissance s'il a fait l'objet de mentions rectificatives

Les partenaires devront préciser la date et le numéro d'enregistrement de la convention initiale.

Le dépôt du dossier

- Au guichet MARIAGES-PACS du service état civil par l'un ou les deux partenaires et sur rendez-vous à prendre au 05.55.45.64.75.
Les rendez-vous sont fixés du lundi au vendredi entre 9H et 12H et 14H et 16H30.
- Ou par correspondance : adresser les pièces **en lettre recommandée avec AR** à :
Mairie de LIMOGES
Etat civil
BP3120
87031 LIMOGES cedex 1

L'enregistrement

Après vérification, l'officier d'état civil vise la convention modificative de PACS. Cette convention sera restituée aux partenaires, ou l'un deux, ou renvoyée en lettre recommandée avec AR aux partenaires ainsi qu'un récépissé d'enregistrement.